

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-CIC M&A ARBITRAGE
Part I (Code ISIN FR0012737898)
FCP géré par CM-CIC ASSET MANAGEMENT,
Groupe Crédit Mutuel – CIC

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM a un objectif de gestion similaire à celui de son maître « CIGOGNE UCITS – M&A ARBITRAGE », à savoir la génération des rendements réguliers non corrélés aux principales tendances des marchés dans un contexte de contrôle du risque diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée.

La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu des frais propres au nourricier.

La performance du compartiment maître est ainsi évaluée en termes absolus et non au regard d'un indice de référence. La performance pourrait cependant être comparée avec le taux Eonia (Euro Overnight Index Average) capitalisé sur la période d'investissement, ce taux étant représentatif d'un taux monétaire journalier sans risque de la zone euro.

L'OPCVM nourricier CM-CIC M&A ARBITRAGE est investi en permanence et à 85% au moins en parts C2 du compartiment maître CIGOGNE UCITS – M&A ARBITRAGE, et à titre accessoire en liquidités. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.

Stratégie d'investissement du compartiment maître :

Les arbitrages de fusions et/ou acquisitions mis en place consistent à tirer parti des différences de prix pouvant apparaître au moment de l'offre de rachat ou de l'échange.

La stratégie d'investissement consiste ainsi à négocier un spread en achetant (vendant) des titres de la cible d'une fusion ou d'une acquisition et en vendant (achetant) des titres de l'initiateur de la transaction (acquéreur).

En ce qui concerne les offres de rachat au comptant, la stratégie d'investissement vise à sécuriser le spread en achetant de titres de la société faisant l'objet d'une offre cash et le porter jusqu'au paiement de l'offre. Dans le cadre d'une offre mixte, le spread est sécurisé en achetant les titres de la cible et en vendant les titres de l'acquéreur selon le ratio officiel de l'offre.

La stratégie d'investissement se limite essentiellement aux opérations de fusions et/ou d'acquisitions déclarées et repose sur une analyse solide et détaillée des contextes économique, juridique et concurrentiel. Le compartiment peut également mettre en œuvre des stratégies axées sur l'arbitrage d'opérations sur titres, tel que l'arbitrage entre droits de souscription préférentiels et actions sous-jacentes, l'arbitrage entre actions nouvelles et

actions anciennes et l'arbitrage de catégorie d'actions.

Instruments financiers utilisés :

- Actions des sociétés basées principalement en Europe et en Amérique du Nord,
- Instruments dérivés financiers, comme par exemple, mais sans limitation, les contrats à terme, options, swap d'actions, contrats de différence et dérivés sur devises,
- Obligations convertibles concernées par des fusions/acquisitions,
- Organismes de placement collectif dans la limite de 10% de la valeur nette d'inventaire,
- Dépôts en espèces, titres à court terme, instruments du marché monétaire, obligations, titres de créance issus de nouvelles émissions, ETF (ex-change trades funds) investis en obligations et en devises.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés jusqu'à 9h à J-2 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour exécution sur les cours de clôture du vendredi (J). Les opérations de souscriptions et rachats ont lieu chaque vendredi (J), ou, si celui-ci est un jour férié bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg précédent.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement tous les vendredis (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) à l'exception des jours fériés au Luxembourg.

Conditions de souscription et rachat dans le Compartiment maître :

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachat ont lieu chaque vendredi ou, si celui-ci est un jour férié bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédent. Les souscriptions et les rachats sont centralisés jusqu'à 19 heures à J-2 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour exécution sur les cours de clôture de J (le « Jour de Valorisation »). Le règlement est effectué à J+2 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour les souscriptions et à J+5 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour les remboursements.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison de son exposition à des stratégies d'arbitrage d'opérations sur titres, notamment d'arbitrage entre droits de souscription préférentiels et actions sous-jacentes, arbitrage entre anciennes et nouvelles actions et arbitrage de classes d'actions.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par des écarts de prix susceptibles d'apparaître au moment du lancement d'offres d'achats ou

d'échanges.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Le fonds peut être exposé à un risque de liquidité sur le fonds maître en cas de rachat important, le fonds maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par CM-CIC M&A ARBITRAGE. Les conditions de souscription et de rachat dans le fonds maître sont exposées ci-dessus (cf. § « conditions de souscription rachat » ci-dessus).

Les risques sont les mêmes que ceux du compartiment maître.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

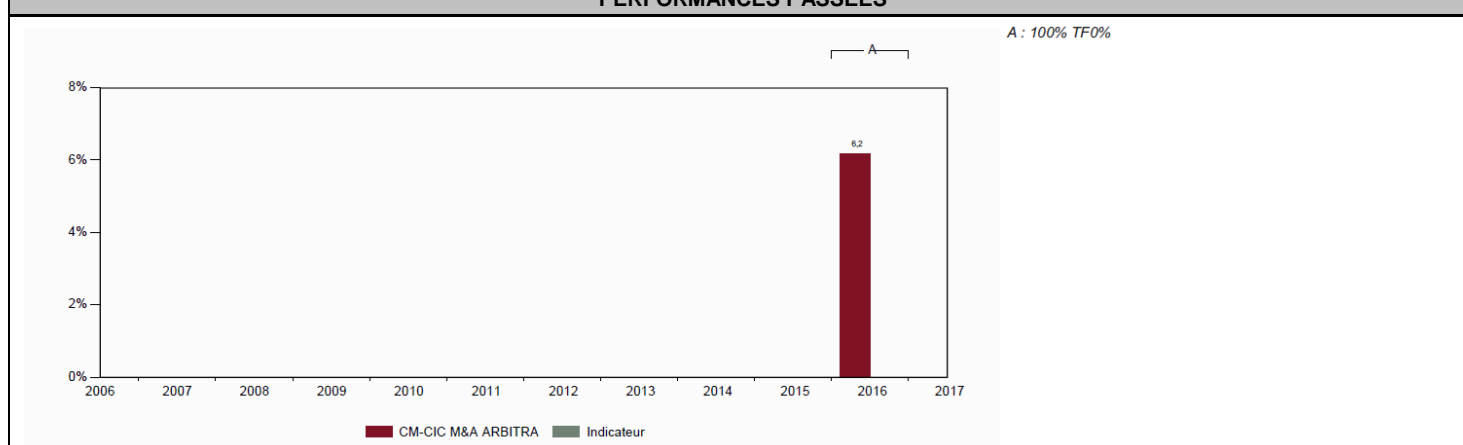
FRAIS D'ENTREE	1%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2.57%
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/12/2016 et inclut les frais supportés dans le fonds maître. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.cmcic-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance sera calculée nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/07/2015
- DEVISE DE LIBELLE : EURO
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM nourricier et du compartiment maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT

4, rue Gaillon – 75002 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Service commercial - Tél : 01 42 66 88 88

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM MAITRE : CM-CIC ASSET MANAGEMENT

REGIME FISCAL :

L'OPC maître de droit luxembourgeois n'est pas établi dans le même Etat membre que le fonds nourricier, ceci pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au fonds nourricier. Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.cmcic-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CM-CIC AM – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 Paris

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/08/2017**